

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,  
Le trois mars,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le  
10 mars 2022*

-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**DEL/2022/UR/17**  
**SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT)**  
**CONCERTATION PREALABLE**

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi « LOM » qui vise à réformer en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant les enjeux environnementaux ;

Vu la loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience", qui vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises ;

Vu la délibération n°19C0312 du 28 Juin 2019 du conseil métropolitain de la MEL relative à l'adoption de son Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).

Vu les délibérations n° 21-C-0595, 21-C-0596, 21-C-0597 et 21-C-0598 du 17 décembre 2021 du Conseil métropolitain de la MEL relatives aux modalités de concertation des projets de :

- ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre VILLENEUVE D'ASCQ et LILLE
- ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre VILLENEUVE D'ASCQ et MARCQ-EN-BAROEUL
- ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne
- ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing ;

Considérant que la croissance démographique et économique, les dynamiques d'attractivité, la hausse du coût de l'énergie, le vieillissement de la population, et la lutte contre les dérèglements climatiques et les pollutions de l'air appellent une politique de mobilité ambitieuse et volontariste ;

Considérant que le SDIT répond aux enjeux sociaux, environnementaux, démographiques et économiques qui caractérisent la MEL ;

Considérant que le SDIT s'inscrit dans l'ambition globale de construction de la métropole de demain incarnée dans les différentes politiques publiques portées par la MEL, notamment au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et du futur Plan de Mobilité (PDM) ;

Considérant qu'en plus d'être un projet de mobilité, le SDIT constitue aussi un levier d'aménagement et de développement, véritable outil d'équilibre territorial, environnemental et social, contribuant à l'affirmation d'une métropole durable ;

Considérant que le SDIT représente une véritable démarche stratégique de développement du réseau de transports en commun qui fixe notamment de nouvelles lignes majeures et structurantes de transports ;

Considérant que ces nouvelles lignes viendront à la fois compléter l'ossature principale du réseau métropolitain et renforcer le maillage en transports en commun de l'ensemble de la métropole, au bénéfice de l'ensemble des métropolitains et usagers actuels et futurs de ces transports modernes et performants, quelle que soit leur commune de résidence ;

Considérant les modalités de la concertation définies par les délibérations n°21C0595, 21C0596, 21C0597, 21C0598 du 17 décembre 2021 et le déroulement de celle-ci à compter du 21 Février 2022 et pour une durée de six semaines ;

Considérant qu'au terme de la concertation et après réception du bilan de la concertation, chacun des tracés fera l'objet d'études complémentaires préalablement aux enquêtes publiques qui seront ensuite déclenchées ;

Considérant la présentation, en commission Urbanisme et Travaux le 1<sup>er</sup> Février 2022, et en commission Environnement et Mobilités le 3 février 2022, de la démarche de concertation engagée par la Métropole Européenne de Lille sur les projets de nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de services ;

A 31 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- valide les 4 axes du SDIT soumis à la concertation préalable, à savoir :
  - La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing allant de Neuville en Ferrain à Hem
  - La mise en place d'une ligne de tramway sur le pôle de Lille et de sa couronne,
  - Le développement d'une offre de bus à haut niveau de service adaptée aux enjeux territoriaux avec deux nouvelles lignes entre Villeneuve d'Ascq et Marcq-en-Baroeul et entre Villeneuve d'Ascq et Lille.
- souligne la nécessité impérieuse de développer sur son territoire, l'offre de transports en commun, tant en direction de Roubaix-Tourcoing qu'en direction de Lille et Villeneuve d'Ascq, afin de répondre aux attentes des Hémois soucieux de disposer de solutions de déplacements en mode collectif qui puissent constituer une alternative à l'utilisation quotidienne de la voiture ;
- Insiste sur l'importance de la desserte, à Hem, des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville par le tramway, offre ainsi aux Hémois concernés de nouvelles possibilités de mobilités, essentielles afin d'accéder aux pôles de croissance économique porteurs de créations d'emplois de l'agglomération de Roubaix et Tourcoing ;
- valide le tracé proposé sur la ville de HEM incluant la variante prévoyant une desserte du centre-ville par le tramway en passant par la rue Jules Guesde, afin d'offrir au plus grand nombre de Hémois l'accès à un mode de transport collectif moderne, régulier et rapide et de faciliter l'accès aux services et équipements privés et publics du Cœur de Ville ;
- conçoit la ligne de tramway ainsi proposée comme un axe structurant qui s'inscrit en complémentarité avec la desserte de la ville par le réseau de transport en commun par bus qui doit être complété, de même qu'avec le développement des modes doux ;
- réaffirme ce faisant l'impératif de développer des Lignes de transports en commun reliant la commune aux pôles économiques et universitaires de Villeneuve d'Ascq et Lille, avec une cadence adaptée de sorte que les temps de

trajets soient suffisamment courts et attrayants pour éviter aux habitants de prendre leur voiture ;

- réaffirme la nécessité de pérenniser la ligne express vers le métro de Villeneuve d'Ascq et d'intensifier ses fréquences ;
- sollicite une desserte plus efficace du quartier de Beaumont vers le centre-ville.
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Métropole Européenne de Lille, afin qu'elle soit prise en considération dans le cadre de la concertation préalable ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

